RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : CERCIER LA TROSSAZ

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée a présenté épisodiquement une qualité bactériologique dégradée suite à des dysfonctionnements temporaires des installations de traitement en 2023 et 2024.
Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à sécuriser sa qualité sont nécessaires.
Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CERCIER CHEZ PAPEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 40 personnes sur 1 commune (CERCIER). Le responsable des installations est : « CC DU PAYS DE CRUSEILLES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC DU PAYS DE CRUSEILLES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — D — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **70 %**
Valeur maxi : **6 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4 mg/L**
Valeur maxi : **4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **3**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — - — Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Equilibre calco-carbonique

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **29,2 °f**
Valeur maxi : **29,2 °f**

Édité le **25/04/2025**

UDI **074007884**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - ARS ARA - Délégation Départementale de la Haute-Savoie - 7, rue Dupanloup - 74040 Annecy
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr 04 72 34 74 00 ars-dt74-eau@ars.sante.fr